



# ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur le Recteur de la région académique de Corse,  
rectrice de l'académie de Corse, chancelière des  
Universités

- Vu** le décret n°2021-548 du 4 mai 2021
- Vu** l'arrêté du 4 Mai 2021
- Vu** la circulaire du 19 Mai 2021 portant organisation du  
certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de  
professeur des écoles maître formateur
- Vu** le procès-verbal du 24 Mai 2022 établi par le jury  
académique

Rectorat

Division des Examens et  
Concours

## ARRETE D'ADMISSION

### Article 1 :

Sont déclarés admis au titre de la session 2022 du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF), les candidats dont les noms suivent :

- BARTOLI Jean-Noël
- BERNARDINI Frédéric
- BIANCARELLI Pierre-Jacques
- CASELLI SOLINAS Marie-Dominique
- COLONNA Frédéric
- FRATICELLI Laetitia
- NERI Laurina
- RIBAUT Amandine
- SECRET Carole

### Article 2 :

Madame la secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Dossier suivi par  
Cecilia SARTORI  
Téléphone  
04.95.50.34.06  
Télécopie  
04.95.51.47.75  
E-mail  
[cecilia.sartori@ac-corse.fr](mailto:cecilia.sartori@ac-corse.fr)



Fait à Ajaccio, le 24 Mai 2022

Le Recteur,

Jean-Philippe AGRESTI